

Où Charlie se cache-t-il donc?... à Sainte-Agathe-des-Monts !

Règlements généraux

Afin de favoriser l'achalandage commercial à Sainte-Agathe-des-Monts, la Chambre de commerce Sainte-Agathe-des-Monts a décidé de poser une action novatrice qui sera en vigueur durant tout l'été 2009. À compter du 23 mai et jusqu'au 7 septembre soit 108 jours consécutifs, les visiteurs seront appelés à jouer à un jeu dans l'ensemble du centre-ville.

Le but : trouver la réplique de Charlie, le célèbre personnage de bande-dessinée. Quiconque trouvera Charlie aura seulement à téléphoner au 819-326-3731, indiquer l'endroit exact où il l'a vu ainsi qu'indiquer son nom, adresse et numéro de téléphone ainsi que son âge. Il se verra remettre des dollars Agathois, en coupures de 10\$, **pour un montant de 50\$** échangeable dans tous les commerces du territoire de Sainte-Agathe-des-Monts. (Valeur totale de la promotion : 5 400\$). **Les dollars agathois ne sont pas monnayables; ils peuvent être échangés contre de la marchandise ou des services seulement.**

Lorsque Charlie sera trouvé, il sera de nouveau caché le lendemain seulement.

Si Charlie n'est pas trouvé lors d'une journée de recherche, un montant de 50,00\$ est ajouté jusqu'au jour qu'il est trouvé. Aussitôt trouvé, Charlie changera d'endroit et la bourse recommencera à 50,00\$. Pour réclamer son prix, le gagnant n'aura qu'à se présenter au Bureau d'Information Touristique au 2 rue St-Louis (Place Lagny).

Si Charlie n'est pas trouvé après 3 jours, des indices pourront être donnés à CIME FM et dans le journal l'Information du Nord.

Participants :

- ne peuvent être éligibles les employés de la Chambre de commerce et du Bureau d'Information Touristique / les membres de la famille de ces employés / les membres du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce / les membres de la famille des membres du CA / les commerçants et employés du territoire de Sainte-Agathe ainsi que les membres de leurs familles
- Une même personne ne peut trouver Charlie plus d'une fois
- Le concours est réservé aux 18 ans et plus

Lieux où Charlie peut être caché :

- dans les commerces (à l'intérieur comme à l'extérieur);
- dans les parcs publics (Lagny, plage Ste-Lucie, parc Maurice-Demers);
- dans les stationnements publics (Commission scolaire, Lagny, école N-D Sagesse);

Lieux où Charlie NE PEUT être caché :

- Terrains résidentiels
- Cimetière

Le quadrilatère centre-ville est délimité par :

- **Rue St-Venant** du coin Principale jusqu'à Larocque
- **Rue Larocque** du coin St-Venant jusqu'au lac
- **Rue Principale** du carrefour giratoire à l'île du Castel
- **Rue St-Louis** de Principale à Tour du Lac
- **Rue Tour du Lac** de St-Louis à Préfontaine
- **Rue Préfontaine** de Tour-du-Lac jusqu'à Ste-Agathe
- **Rue Ste-Agathe** de Préfontaine à Principale
- **Le Lac des Sables** (berges de la Place Lagny et quai Alouette)

Dates du concours :

- 23 mai au 7 septembre = 108 jours consécutifs

Dollar agathois

Tous les commerçants recevront un spécimen du dollar agathois afin de l'identifier facilement. Le *vrai dollar agathois* devra, pour être authentifié, comporter la signature du Directeur général de la Chambre de commerce; avoir un numéro de série unique; avoir le sceau en relief de la Chambre de commerce.

Lancement du concours :

Le concours sera lancé lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Chambre de commerce le **mercredi 13 mai** à la Place Lagny. Une campagne de promotion sera faite avec tous les hebdomadaires locaux, régionaux, CIME FM et Cogéco Câble. Tous les gens d'affaires de Sainte-Agathe-des-Monts recevront une trousse qui leur donnera toutes les informations sur le concours ainsi que la façon qu'ils pourront échanger les Dollars Agathois qu'ils recevront des clients. Un poster sera installé dans toutes ces places d'affaires.

Réclamation par un commerçant :

Les commerçants chez qui les gagnants échangeront des dollars agathois pourront échanger ceux-ci contre de l'argent véritable à chaque premier lundi du mois en se rendant au Bureau d'Information Touristique (Place Lagny, 2 rue St-Louis).

Pour informations :

Odette Archambault au 819-326-3731 ou Daniel Desjardins au 819-324-8923.